

**PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**  
**Direction de la Coordination et de la Performance de l'Etat**  
**Bureau de la Concertation Réglementaire et des Affaires Sociales**  
**Section Concertation Réglementaire**

**LA LONDE - MOULINEAUX**  
**A 13 - modification de l'échangeur de la maison Brûlée**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le public est informé que le projet de modification de l'échangeur de la Maison Brûlée sur les communes de LA LONDE et MOULINEAUX sera soumis, pour ce qui concerne les travaux du domaine autoroutier sous maîtrise d'ouvrage de la SAPN, à une enquête publique au titre du code de l'environnement. Le projet consiste notamment à déplacer la bretelle de sortie de l'autoroute A13 dans le sens PARIS-CAEN.

Cette enquête se déroulera pendant 34 jours consécutifs, du 3 septembre 2012 au 6 octobre 2012 inclus dans les mairies de LA LONDE et MOULINEAUX. La mairie de LA LONDE est désignée siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront mis à la disposition du public dans chaque mairie concernée.

Le public pourra consulter le dossier, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, aux jours et heures habituels de l'ouverture de la mairie au public. L'avis de l'autorité environnementale sera également consultable sur le site de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) à la rubrique "autorité environnementale" (onglet bandeau gris en haut de page).

Le public pourra en outre présenter ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de LA LONDE, siège de l'enquête ou par voie électronique à l'adresse [secretariatgeneral@mairielalonde.fr](mailto:secretariatgeneral@mairielalonde.fr)

Les observations, propositions et contre-propositions seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

M. Didier PERALTA, cadre bancaire (suppléante Mme Marianne AZARIO) assurera les fonctions de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- à la mairie de LA LONDE : le 4 septembre 2012 de 9 heures à 12 heures et le 2 octobre 2012 de 9 heures à 12 heures
- à la mairie de MOULINEAUX: le 27 septembre 2012 de 14 heures à 17 heures

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans chacune des mairies concernées, à la préfecture de la Seine-Maritime ou sur son site internet ([seine-maritime.gouv.fr](http://seine-maritime.gouv.fr) / les actions de l'Etat / environnement et prévention des risques) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à la SAPN-SANEF - direction de la construction - BP 50073 - 60304 SENLIS cedex - tel. 03 44 63 76 00).

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la préfecture ([seine-maritime.gouv.fr](http://seine-maritime.gouv.fr) / les actions de l'Etat / environnement et prévention des risques).

Au terme de l'enquête, le préfet de la Seine-Maritime se prononcera, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général du projet.